



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°53

Réunion du : **mardi 04 avril 2023**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **SENIORS - CHAMPIONNAT**

**2457701 – DRANCY JA 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 13/05/2023 (N3)**

Courriel de la JA DRANCY demandant le report de la rencontre, en raison de festivités liées à l'organisation des 120 ans du club.

La Commission avance cette rencontre au samedi 29 avril 2023.

**24555241 – FC 93 BOBIGNY BG 2 / SAINT DENIS US 1 du 02/04/2023 reporté au 30/04/2023 (R1/A)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 17h00, sur le stade Auguste DELAUNE à BOBIGNY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**24555814 – PARIS 13 ATLETICO 2 / MITRY MORY FOOTBALL 1 du 16/04/2023 (R2/C)**

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer le match le samedi 15 avril 2023 à 17h00 ou le décaler au dimanche 16 avril 2023 à 17h15, en raison d'un match de compétition fédérale.

A défaut d'accord de MITRY MORY FOOTBALL pour avancer ce match, celui-ci aura lieu le dimanche 16 avril 2023 à 17h15, en baisser de rideau d'un match de Championnat National U17 ; les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

**24555549 – OZOIR FC 77 1 / MONTREUIL FC 1 du 16/04/2023 (R2/A)**

Demande de changement de date et d'horaire d'OZOIR 77 FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 15 avril 2023 à 20h00, sur le stade des 3 Sapins à OZOIR LA FERRIERE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MONTREUIL FC.

**24556208 – COURBEVOIE SPORTS 1 / VINCENNES CO 2 du 16/04/2023 (R3/B)**

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 15h30, sur le stade Bernard ISAMBERT à COURBEVOIE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**24556472 – TORCY P.V.M. US 2 / BLANC MESNIL SFB 2 du 16/04/2023 (R3/D)**

Demande de changement de date et d'horaire d'OZOIR 77 FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 15 avril 2023 à 20h00, sur le stade du Fremoy 1 à TORCY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL SFB.

**24556356 – MACCABI PARIS METROPOLE 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 28/05/2023 (R3/C)**

Courriel de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité du stade Alain Mimoun à Paris 12<sup>ème</sup> et précisant que cette rencontre devra se jouer le dimanche 28 mai 2023 à 13h30, sur le stade Louis Lumière n°1 à Paris 20<sup>ème</sup>.

Vu les dispositions de l'article 10.3 concernant l'horaire des coups d'envoi des 2 dernières journées de championnats.

La Commission donne son accord pour ce changement de terrain mais précise que le coup d'envoi du match devra être à 15h00.

La Commission invite le club de MACCABI PARIS à revoir la programmation des matchs sur le terrain n°1 du stade Louis Lumière ; étant précisé qu'actuellement il est programmé un match de l'équipe U17 de MACCABI PARIS le 28/05/2023 à 15h30.

**U20 - CHAMPIONNAT****24977252 – HOUILLES S.O. 20 / ST BRICE FC 20 du 14/05/2023 (R3/E)**

Rappel :

Demande de report d'HOUILLES S.O. pour indisponibilité des installations suite à l'organisation d'«Olympiades » .

La Commission demande impérativement la réception de l'attestation d'indisponibilité du propriétaire de l'installation pour la date du 14 mai 2023, **pour sa réunion du mardi 11 avril 2023.**

A défaut, la Commission statuera.

**24577671 – ST OUEN L'AUMONE AS / SUCY FC du 02/04/2023 (R2/A)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de SUCY FC 20 (2<sup>ème</sup> forfait).

**24577808 – ARGENTEUIL RC / SEVRES FC 92 du 02/04/2023 (R2/B)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de SEVRES FC 92 (2<sup>ème</sup> forfait).

**24975154 – PARIS SPORT CULTURE 20 / AFP 18 20 du 19/03/2023 (R3/A)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PARIS SPORT CULTURE (1<sup>er</sup> forfait).

**500828 – ESPERANCE PARIS 19EME (R3/A)**

**Rappel:**

Suite à la décision de la C.R.D. du 05/01/2023 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 de ESPERANCE PARIS 19EME à compter du 06/02/2023.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations. Le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 10km de la Ville de PARIS et ne pourra pas être une installation sportive dont la Ville de PARIS est propriétaire ou gestionnaire.

Les rencontres concernées sont :

- 24975163 – PARIS 19 ESP / PARIS 19E ANTILLAIS du 16/04/2023

**24577718 – RUNGIS US 20 / CLICHOIS UF 20 du 16/04/2023 (R2/A)**

Demande de RUNGIS US d'avancer la rencontre au 09/04/2023 pour indisponibilité des installations le 16/04/2023. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

La rencontre aura lieu le 09/04/2023 à 15H au STADE LUCIEN GRELINGER 1.

**U18 – CHAMPIONNAT****24557098 – JOINVILLE RC 1 / AULNAY CSL 1 du 23/04/2023 (R2/A)**

Demande de report au 07 mai 2023 du RC JOINVILLE, avec accord du CSL AULNAY.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre à la date initiale.

Elle précise la possibilité d'avancer ce match au 09 avril 2023, avec accord des 2 clubs.

**U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF****25771597 – JOINVILLE RC / SARCELLES AAS du 30/04/2023**

Cette rencontre aura lieu le 07/05/2023.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1<sup>er</sup> Rappel

24963078 – CHOISY LE ROI AS / LINAS MONTLHERY ESA du 02/04/2023 (R2/B)

**U17 - CHAMPIONNAT****24963077 – SAVIGNY LE TEMPLE FC / BOULOGNE BILLANCOURT AC du 02/04/2023 (R2/B)**

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 3ème forfait non avisé de SAVIGNY LE TEMPLE FC, entraînant le FORFAIT GENERAL de l'équipe.

**24963304 – LILAS FC / VILLEJUIF US du 19/03/2023 reporté au 09/04/2023 (R2/C)**

Ce match aura lieu le mercredi 03/05/2023 à 19h45.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**24963119 – BRIARD SC / FONTENAY SOUS BOIS US du 16/04/2023 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire de BRIARD SC.

Cette rencontre aura lieu à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FONTENAY SOUS BOIS US.

**U16 - CHAMPIONNAT****24572188 – RACING CFF 1 / PALAISEAU US 1 du 16/04/2023 (R1)**

Demande de changement d'horaire du RACING CFF.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PALAISEAU US.

**24572454 – FC 93 BOBIGNY BG 1 / MELUN FC 1 du 16/04/2023 (R2/A)**

Demande de changement d'horaire du FC 93 BOBIGNY BG.

Cette rencontre aura lieu à 14h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MELUN FC.

**24572980 – RACING CFF 2 / SALESIEENNE DE PARIS 1 du 16/04/2023 (R3/D)**

Demande de changement d'horaire du RACING CFF.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SALESIEENNE DE PARIS.

**24572730 – ROISSY EN BRIE US 1 / VILLEMOMBLE SP. 1 du 28/05/2023 (R3/B)**

Reprise du dossier.

Demande de ROISSY EN BRIE US pour avancer la date du match au 09 avril 2023, refus de VILLEMOMBLE SP mais indique la possibilité de se déplacer en semaine.

A défaut d'accord entre les deux clubs, la Commission maintient cette rencontre à la date initiale.

**U14 - CHAMPIONNAT****24565150 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / BONDY AS du 13/05/2023 (R1/A)**

Rappel :

Le club de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT doit communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour cette rencontre.

**Le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors des villes de BOULOGNE BILLANCOURT, MEUDON LA FORET et ISSY LES MOULINEAUX.**

**24565059 DRANCY JA 1 / MONTROUGE 92 FC 1 avancé au 06/05/2023 (R1/B)**

La Commission accuse réception du courriel de DRANCY JA et du District de Seine Saint Denis de Football confirmant que le club de DRANCY JA a formulé une demande pour le report de toutes ses rencontres le 13/05/2023 et confirme sa décision du 29/01/2023.

**24565227 FC 93 BOBIGNY BG 1 / CFFP 1 reporté au 08/04/2023 (R2/B)**

Demande de FC 93 BOBIGNY BG pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du CFFP qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/04/2023 – 12h00.

**CDM - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er Rappel

24571353 – SUISSE DE PARIS US / DRANCY FC du 02/04/2023 (R2/A)

24571749 – ARGENTEUIL FC / SAINT BRICE FC le 02/04/2023 (R3/B)

24572011 – LUSITANOS US / PAYS CRECOIS le 02/04/2023 (R3/D)

**CDM - CHAMPIONNAT****24571880 – CAUDACIENNE ES / SAINT ARNOULT FC 78 du 02/04/2023 (R3/C)**

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 2ème forfait non avisé de SAINT ARNOULT FC 78.

**ANCIENS - CHAMPIONNAT****24604672 – BOIS D'ARCY AS / LOUVECIENNES AS du 02/04/2023 (R3/B)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de LOUVECIENNES AS n'a pas été en mesure de présenter 8 joueurs au coup d'envoi de la rencontre,

Par ces motifs,

. **donne match perdu par forfait non avisé à LOUVECIENNES AS (2<sup>ème</sup> forfait) :**

**BOIS D'ARCY AS : 3 pts – 0 but**

**LOUVECIENNES AS : - 1 pt - 0 but.**

**24604413 – STAINS ES / MONTFERMEIL FC du 09/04/2023 (R2/B)**

Demande de report au 30 avril 2023 de MONTFERMEIL FC, en raison du weekend de Pâques.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre à la date initiale.

**24604589 – HOUILLES SO / CHAMBOURCY ASM du 14/05/2023 (R3/A)**

Rappel

Courriel de HOUILLES SO indiquant l'indisponibilité de son terrain à cette date, en raison de l'organisation sur la ville des Olympiades,

Courriel de CHAMBOURCY ASM demandant le report à une autre date que le 09 avril 2023, en raison des vacances scolaires.

La Commission demande impérativement la réception de l'attestation d'indisponibilité du propriétaire de l'installation pour la date du 14 mai 2023, **pour sa réunion du mardi 11 avril 2023.**

A défaut, la Commission statuera.